

cessez-le-feu, le retrait de troupes et la livraison de secours humanitaires dans des cas de conflits intérieurs ou internationaux (entre pays membres de la CSCE). L'objectif est de maintenir la paix et la stabilité tout en recherchant une solution politique. Dans ce même document, on insiste sur le fait qu'aucun contingent ne sera envoyé en l'absence d'un cessez-le-feu et que l'on utilisera pas de troupes pour des opérations coercitives.

De plus est nommé un nouveau haut-commissaire aux minorités nationales qui devra donner rapidement l'alerte lorsqu'il y aura risque de conflit dans la région. Enfin, pour aider les dix-huit nouveaux membres d'Europe de l'Est et de l'ex-URSS dans leur démocratisation et dans le passage à une économie de marché, une instance pour la coopération économique est créée.

POSITION ACTUELLE DU CANADA

Le Canada a toujours été un fervent partisan de la CSCE. Ce soutien date d'avant les débuts de la CSCE, de l'époque où le Canada participait activement aux négociations qui ont conduit à sa mise sur pied. Cette participation témoignait de sa volonté d'appartenir à la nouvelle instance et, par là, de donner un caractère officiel au lien qui l'unit à l'Europe. Aujourd'hui, par son soutien sans faille à la CSCE, le Canada continue de témoigner à la fois de sa confiance en la valeur de la Conférence et d'une volonté de maintenir les liens avec l'Europe, à un moment où celle-ci et la CSCE sont en pleine mutation.

Depuis le début des changements en Europe de l'Est et en Union soviétique, le Canada propose des moyens de consolider le cadre institutionnel de la CSCE et des modifications qu'on pourrait lui apporter. Il était particulièrement favorable à la création du Centre de prévention des conflits, qu'il continue de vouloir renforcer, et il a approuvé l'idée d'une Assemblée de l'Europe.

Lors d'une réunion de la CSCE consacrée à la dimension humaine qui se tenait à Moscou en septembre 1991, la secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M^{me} McDougall, a de nouveau insisté sur la nécessité de prendre des dispositions pour s'attaquer aux causes d'instabilité et de conflit. Soulignant que la CSCE est, de par sa nature unique, la seule instance à porter le poids de la communauté euro-atlantique